

Délibération n°02/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD****DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	10
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	11
NOMBRE DE PROCURATIONS	1

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit, à dix-huit heures.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 15/04/2026

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CIANELLI Frédérique, BORGNE Josiane et CAUVIGNY Sylvie, Monsieur GERVAIS Patrick

Membres nommés présents : Mesdames SANTACRUZ Sandrine, REDON Nicole, Messieurs VALENTIN Williams, RALLO Marc, DUPART Bernard

Membres absents : DE MEULEMEESTER Delphine

Procurations : DE MEULEMEESTER Delphine à Mr Patrick GERVAIS

Secrétaire de séance : Josiane LE BORGNE

Objet : Election du Vice-Président du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale

Monsieur GERVAIS Patrick, rapporteur, expose

Vu l'article R.123.27 du code de l'action sociale et des familles et R123-18,

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, qui dispose que le conseil d'administration du CCAS élit, dès sa constitution, un vice-président du CCAS pour la durée du mandat du conseil d'administration.

Après appel à candidature, Madame Séverine BOISSET s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS,

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation de la Vice-Présidente à bulletins secrets

Chaque administrateur, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité : 6

Ont obtenu :

Madame BOISSET Séverine – 11 voix

Madame BOISSET ayant obtenu le plus grand nombre de voix est proclamée vice-présidente du CCAS pour la durée du mandat du conseil d'administration.

Le Président,
Patrick GERVAIS

La secrétaire de séance,
JOSIANE LE BORGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le